

Auteur : Dr Michel Nadot

**FINE 6^e Conférence européenne des formateurs en soins infirmiers
5 et 6 octobre 2006, Cité universitaire Paris**

Titre :

De l'arrière cour à la cour des grands
*Les tribulations des chercheurs en sciences infirmières
dans les Hautes écoles de santé en Suisse romande.*

Résumé :

Avec le passage des formations en sciences infirmières au niveau universitaire en Suisse, les professeurs se voient attribuer des nouvelles fonctions notamment la nécessité de développer les activités de recherche et de développement (Ra&D) dans leurs activités quotidiennes et de transférer le résultat de leurs recherches dans l'enseignement.

Les infirmières doivent-elles puiser leurs cadres d'analyse dans les connaissances fondamentales produites dans d'autres disciplines que la leur, ou peuvent elles prétendre utiliser les cadres de référence théoriques scientifiques produits au sein des facultés de sciences infirmières ? Dans quel champ disciplinaire sont-elles conviées à participer au développement de la science ?

Un chercheur en sciences infirmières désirant être financé, voire reconnu, par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), doit satisfaire au moins à trois exigences.

- 1) Répondre aux modalités définies par les instances de gouvernance de la science.
- 2) Utiliser les cadres de références scientifiques produits au sein de sa propre discipline.
- 3) Impliquer des partenaires de terrain dans le processus de recherche.

Comment relever ces défis qui attendent inéluctablement les professeurs en sciences infirmières concernés par les accords de Bologne et ceci, au sein de la société de la connaissance au devant de laquelle nous allons ? En effet, dans une société où la seule certitude est l'incertitude, l'unique source d'avantage concurrentiel durable est le savoir (Nonaka I. 1999).

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Avec le passage des formations en sciences infirmières au niveau universitaire en Suisse, les professeurs se voient attribuer de nouvelles fonctions, notamment la nécessité de développer des activités de recherche et d'en transférer les résultats dans l'enseignement, voire dans la pratique clinique ou l'activité professionnelle.

Après avoir exercé au sein des quatre champs pratiques composant chronologiquement notre discipline¹, je suis aujourd'hui professeur d'histoire et d'épistémologie en sciences infirmières, professeur associé à la faculté des sciences infirmières de l'université Laval à Québec, responsable d'un réseau de compétences en matière de recherche, et directeur de trois projets de recherche financés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique². Je dois donc, à côté de mes enseignements, mener des recherches répondant aux modalités et critères définis par les instances de gouvernance de la science. Telle se présente la mission nouvelle des professeurs impliqués dans l'harmonisation européenne des formations en soins infirmiers.

Faire de la recherche dans des hautes écoles, c'est faire de la recherche reconnue et financée par la société, et participer ainsi à la production de connaissances en vue d'une reconnaissance. La science est un système d'échanges.

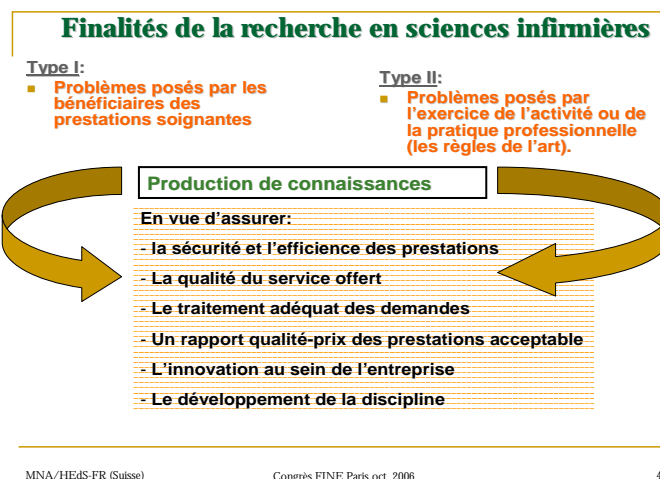
¹ Une discipline est « une articulation historiquement ancrée d'éléments composites, pouvant faire sens de manière durable et se constituer en instance rationnelle de connaissance » (Berthelot cité par Vinck, 2000, 74).

² DORE (DO REsearch) : instrument de promotion pour la recherche orientée vers la pratique.

La science est un système d'échanges

- **« Les scientifiques tendent à produire seuls des connaissances pour tirer vers eux les bénéfices de la reconnaissance et accélérer leur progression personnelle, pas celle de l'institution, ni celle de la connaissance. Ils produisent des connaissances pour obtenir de la reconnaissance. Inversement, l'institution leur accorde de la reconnaissance pour obtenir de la connaissance »** (Hagstrom cité par Vinck, 1995, 56).

Faire de la recherche c'est apprendre à se situer entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, sans perdre de vue les finalités qui habitent notre espace social et scientifique à l'échelle mondiale, et s'exprimer au nom de sciences infirmières qui sont à la fine pointe des sciences humaines (*prendre soin de l'humain*), entre les sciences médicales et les sciences sociales.



J'ai choisi de vous présenter quatre difficultés parmi celles qui attendent les professeurs contraints de diriger des recherches dans les écoles d'enseignement supérieur harmonisées par les accords de Bologne.

Pour traiter le premier point, je mentionnerai deux des 11 critères définis par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Le premier qui veut qu'il y ait un intérêt de la part du partenaire de terrain pour les résultats de recherche; (ce partenaire pour les Hautes écoles de la santé, est représenté notamment par les institutions de soins et l'administration du système de santé);

Le deuxième qui réclame que les requérantes et les requérants fasse état de recherches conduites avec succès pendant plusieurs années et soient en mesure de réaliser un projet de

recherche de leur propre chef, ainsi que de diriger les travaux d'une équipe de collaboratrices et de collaborateurs³.

Relevons d'emblée un problème qui nous semble majeur en lien avec ce dernier point. Comment *faire état de recherches conduites avec succès pendant plusieurs années* alors que la recherche dans les écoles d'infirmières, était jadis entravée par l'indifférence générale des instances politiques de tutelle ?

Avons-nous oublié que les écoles d'infirmières étaient encore en 1981 comme le relevait Geneviève Charles, *des ghettos, où mijote, à l'abri des autres formations sanitaires, le futur prolétariat des professions de santé* (1981, 114) ? C'est de ce prolétariat, que sont majoritairement issus, 20 ans après, les professeurs en sciences infirmières possédant un doctorat leur permettant de faire état de recherches conduites avec succès pendant plusieurs années. Mais combien sont-ils ?

Certes, la recherche en soins existait dans les années 1980. Mais de quelle recherche parlions-nous ? Que savions-nous de la science et de sa reconnaissance ? Dans le passé, nous avons implicitement « carte blanche » pour faire de la « recherche au noir » en vue de produire de la « connaissance grise⁴ ».

Et si l'on repensait la science de nos activités ?

À enseigner dans les programmes de formation en sciences infirmières

- **La science est une série de pratiques complexes qui sont profondément emmêlées, intégrées et impliquées dans la société. De ce point de vue, la science n'a rien de spécial. En tant que système de croyance, on doit comprendre d'où provient ce système, les visions de la science, comment elles sont façonnées, et par qui.**

Nowotny H, Scott P., Gibbons M. (2003). *Repenser la science*. Paris: Belin.

La deuxième difficulté que j'aimerais vous exposer concerne l'utilisation des cadres de références scientifiques produits par la recherche fondamentale au sein de notre propre discipline.

Lorsqu'on fait de la recherche orientée vers la pratique, ou si vous préférez, de la recherche appliquée, on applique quoi ? Quels sont les référentiels scientifiques théoriques qui serviront à l'analyse des matériaux issus des problématiques de terrain ? Les infirmières devront-elles puiser leurs cadres d'analyse dans les connaissances fondamentales produites dans d'autres disciplines que la leur, ou peuvent elles prétendre utiliser les cadres de référence théoriques scientifiques⁵ produits au sein de leur propre discipline ? En fait, à quelles connaissances

³ Art. 13, qui mentionne aussi : *Les requérants doivent apporter la preuve de leur contribution substantielle au projet de recherche, démontrer qu'ils ont à leur disposition l'infrastructure nécessaire et qu'ils ne dépendent pas des directives de supérieurs hiérarchiques pour la réalisation des travaux de recherche, particulièrement pour ce qui relève du choix des méthodes* (Règlement FNS 2001, 5).

⁴ Connaissance licitement accessible, mais caractérisée par des difficultés dans la connaissance de son existence ou de son accès (Hermel, 2001, 47).

⁵ Si, « *est scientifique* », *ce qui est reconnu tel par la majorité des scientifiques* (Morin, 1982, 78), comment amener les infirmières à faire partie des scientifiques dans la mesure où elles n'ont pas une longue tradition scientifique (recherche, écriture) derrière elles, mais *a fortiori* lorsqu'elles pensent ne pas avoir à en avoir une, de par les habitus culturels reçus (Bourdieu, 1984, 119-120) ?

conférer de l'autorité et dans quel champ disciplinaire les professeurs de nos hautes écoles sont-ils conviés à participer au développement de la science ?

Comment, être expert⁶ dans un domaine particulier de connaissances (Marmèche, 2002, 128) lorsqu'on a été écarté durant des années des institutions dans lesquelles se construisaient ces connaissances.

Nous avons ici à nous extraire de l'effet pervers extraction, réduction, et reproduction du savoir, induit par les monitrices d'antan à leur insu. Qui produit nos ouvrages scientifiques, dans quels lieux et selon quel processus de reconnaissance de la société ? On peut du reste aussi se demander, qui utilise les résultats de nos recherches et lit nos ouvrages scientifiques ? Cette question anticipe le changement de culture à laquelle l'harmonisation des formations en sciences infirmières va devoir se confronter.

Devons-nous seulement collaborer à des recherches ou pouvons-nous prétendre les diriger pour produire du savoir ? Collaborer ne suffit plus, nous devons aujourd'hui piloter.

Arrêtons-nous maintenant sur le critère du FNS qui veut une implication des partenaires de terrain dans le processus de recherche.

Si on peut admettre que les branches du secteur privé, industrielles ou bancaires, peuvent réinvestir une partie de leurs bénéfices dans la recherche, on reste perplexe sur les possibilités qu'a le secteur public, notamment les hôpitaux ou les maisons de personnes âgées, pour jouer le même jeu. Comment ces institutions peuvent-elles mettre à disposition d'une Haute école quelques infirmières formées à la recherche en vue d'être associées à un projet, alors que certaines unités de soins sont en sous effectifs ? Si, par complaisance nous avons pu bénéficier par le passé de 40 infirmières pour collaborer à nos travaux, il faut savoir que ces collaboratrices étaient prélevées sur les effectifs ordinaires des institutions. Pendant que certaines participaient aux activités de recherche, les autres devaient assumer le travail de leurs collègues sans qu'elles soient remplacées. En fait, « faire plus avec moins ». Cette situation ne peut pas éternellement se renouveler. Les institutions de soins, notamment celles qui ne sont pas universitaires au sens médical du terme, n'ont aucun budget de recherche à attribuer aux infirmières.

Enfin, pour terminer, je relèverai encore une difficulté qui me semble occultée. Accéder au changement d'échelle requis par la cité scientifique et l'harmonisation de l'enseignement supérieur, réclame la production d'un discours scientifique légitime et reconnu. Devant cette condition, la plus grande difficulté de nos professeurs est celle de l'écriture. Tout au long du processus de recherche, de l'esquisse du projet à sa valorisation, l'écriture va accompagner le chercheur. Vous l'aurez sans doute observé, le chercheur infirmier n'est pas *a priori* une personne ayant choisi les exigences de la carrière académique. En effet, les chercheurs en sciences infirmières ont tous été confrontés à la pratique des soins. Avant de faire des études académiques, la plupart de nos professeurs ont souvent du « faire leurs preuves » dans un champ pratique avant de passer dans un autre. On n'écrit pas de la même façon un rapport dans un dossier de soin, un polycopié de cours pour des étudiants, un rapport de recherche

⁶ *L'expertise est limitée à un domaine particulier. Elle est liée, à la fois au développement de processus perceptifs, mnésiques et de résolution de problèmes, spécifiques au domaine de connaissances, et, parallèlement, au développement d'automatismes. Aussi, rendre compte de l'expertise consiste d'abord à définir la structure et l'organisation des unités de connaissances représentées en mémoire à long terme* (Marmèche, 2002, 128).

pour une instance de gouvernance de la science, ou un ouvrage scientifique en vue de sa publication. Les professeurs qui, dès 1998, ont participé à la création des Hautes écoles de la filière infirmière en Suisse, n'avaient pas l'âge de faire de la recherche et de produire des connaissances scientifiques à la sortie de l'école d'infirmière ou d'une école dite « de cadres » il y a trente ans en arrière. Cela ne leur était pas demandé. L'idée aurait été pour le moins saugrenue vu le contexte professionnel de l'époque. Comme le précise Latour (1989, 365) *dur d'être chercheur avant que la profession existe*.

Et pourtant, si cette condition n'est pas remplie, impossible pour notre profession de prétendre à sa reconnaissance scientifique comme le mentionnait Jobert il y a plus de vingt ans (1985, 133). La constitution de notre discipline « réclame qu'il y ai reconnaissance de ce savoir par l'élite des autres professions, le public et les gouvernants ainsi que la possibilité de transmettre ce savoir au plus haut niveau du système éducatif ».

Conclusion :

La profession infirmière avait une tradition orale. Il lui faudra désormais accéder à la « cour des grands » c'est-à-dire à la tradition écrite du monde scientifique. Selon Van Der Maren, en effet, *l'écrit constitue un bien vénéré et convoité en recherche. Un chercheur qui ne produirait pas d'écrit ne pourrait pas être reconnu comme tel, si bien que la première activité à laquelle le futur chercheur doit se former, c'est l'écriture* (1996, 59). Être visible dans la Cité scientifique requiert effectivement pour les professeurs de publier leurs résultats de recherche en vue de développer la discipline professionnelle enseignée aux 1607 étudiants inscrits en 2005, au sein de la filière en soins infirmiers de notre Haute école de Suisse occidentale.

À l'époque de la mondialisation et selon des orientations politiques qui réclament de développer une société de la connaissance, écrire, c'est aussi traduire le savoir tacite en savoir explicite et ceci implique de trouver un moyen d'exprimer l'inexprimable. Dans une société où la seule certitude est l'incertitude, l'unique source d'avantage concurrentiel durable est le savoir (Nonaka, 1999).

Références bibliographiques

- Bourdieu P. (1984). *Questions de sociologie*. Paris : Minuit.
 - Charles G. (1981). *Quel avenir pour l'infirmière française ?* Paris : Le Centurion.
 - Hermel L. (2001). *Maîtriser et pratiquer la veille stratégique*. Paris : AFNOR.
 - Jobert G. (1985). « Processus de professionnalisation et production du savoir » *Education permanente*, no 80.
 - Latour B. (1989). *La science en action*, Paris : Gallimard.
 - Marmèche E. (2002). Expertise. In Tiberghien G (dir.par) *Dictionnaire des sciences cognitives*. Paris : Armand Colin.
 - Nadoi-Ghanem N. (1999). Les supports écrits dans la formation du personnel soignant, extraction, réduction et reproduction des écrits : un processus de domination culturelle en trois actes. Mémoire de licence en sciences de l'éducation. Université de Genève (Suisse).
 - Nonaka I. (1999) L'entreprise créatrice de savoirs (p. 35-64). In *Le Knowledge management, Harvard Business Review*. Paris: éd. d' Organisation.
 - Novotny H., Scott P., Gibbons M. (2003). *Repenser la science*. Paris: Belin.
 - Provencher H. et Fawcett J. (2002). Les sciences infirmières : une structure épistémologique. In Goulet O. et Dallaire C. (dir. par). *Les soins infirmiers : vers de nouvelles perspectives* (pp. 315-335). Boucherville (Québec) : Gaëtan Morin.
 - *Règlement relatif aux octrois de subsides*. Berne : Fonds national suisse de la recherche scientifique, 2001.
 - Van Der Maren J.-M. (1996). *Méthode de recherche pour l'éducation*, 2^e éd., Montréal : De Boeck Université.
 - Vinck D. (1995). *Sociologie des sciences*. Paris : Armand Colin.
 - Vinck D. (2000). *Pratiques de l'interdisciplinarité, Mutations des sciences, de l'industrie et de l'enseignement*. Grenoble : Presses universitaires.
-